

OCCUPEZ-VOUS de vos affaires

 Institut de prévention
des sinistres catastrophiques
Bâtir des communautés résilientes

Bulletin commercial IPSC

NUMÉRO 12 • MAI 2023



Protégez votre entreprise contre les inondations

Suivez ces recommandations pour réduire les probabilités qu'une inondation cause des dommages à votre entreprise

1 Connaissez votre zone inondable

Recherchez votre propriété sur une carte locale des zones inondables en effectuant une recherche en ligne ou en contactant le ministère de l'Environnement ou votre MRC (Québec), votre Office de protection de la nature (Sud de l'Ontario), votre conseil de bassin versant ou votre administration locale. Remarque : les inondations causées par de fortes pluies peuvent se produire en dehors des zones inondables réglementaires figurant sur les cartes d'inondation.

2 Apprenez quelle est votre hauteur de submersion de base

Renseignez-vous sur la hauteur de submersion de base de votre propriété et déterminez si le niveau du plancher le plus bas de votre bâtiment se situe au-dessus ou au-dessous de celle-ci. Votre courtier d'assurance, votre assureur ou les autorités locales peuvent vous aider à trouver cette information.

Si le niveau du plancher est inférieur à la hauteur de submersion de base, vous pouvez envisager de surélever votre structure afin de réduire les risques d'inondation. Consultez des experts certifiés, agréés et assurés, tels que des ingénieurs, pour vous aider à décider du meilleur plan d'action.



3

Appliquez les techniques de protection totale contre les inondations

Si votre bâtiment se trouve dans une zone inondable ou à proximité, envisagez d'utiliser des techniques de protection totale contre les inondations afin de rendre votre bâtiment étanche et d'empêcher les eaux de crue d'y pénétrer :

- gardez à portée de main des matériaux/produits de protection contre les inondations pour aider à détourner l'eau du bâtiment, tels que des barrières absorbant l'eau ou des sacs de sable, ou encore des bâches en plastique ou des tuiles pour les inondations relativement peu profondes;
- envisagez d'installer des écrans étanches sur toutes les portes et fenêtres à au moins un mètre au-dessus de la hauteur de submersion de base. Le type de barrière utilisé dépendra de la taille et du type d'ouverture;
- pour la protection temporaire de grandes parties d'un bâtiment, comme les grandes portes commerciales ou les entrées qui peuvent être exposées à des eaux de crue plus profondes, des barrières remplies d'eau peuvent être interconnectées et empilées pour détourner l'eau des ouvertures;
- envisagez l'installation de portes d'inondation mobiles, de portes d'inondation pivotantes permanentes ou de portes sous-marines (ces deux dernières options offrent une protection permanente contre les inondations en eaux plus profondes) si cela est possible;
- en cas d'inondations répétitives, profondes et prolongées, il est possible d'envisager l'installation de murs d'inondation permanents autour de la propriété;
- en cas d'inondation chronique profonde et prolongée, envisagez le déménagement permanent de l'entreprise.

Là encore, consultez toujours des experts certifiés, agréés et assurés, tels que des ingénieurs, pour vous aider à décider de la meilleure marche à suivre.

4 Ayez une assurance inondation

Veillez à ce que votre police d'assurance des biens commerciaux comprenne une couverture pour les refoulements d'égouts et les inondations. Discutez des options d'assurance avec votre assureur, qu'il s'agisse d'un courtier, d'un agent ou directement de l'assureur.

5 Paysagez avec des plantes indigènes

Aménagez le paysage avec des plantes et de la végétation indigènes, qui peuvent aider à prévenir l'érosion du sol et permettre aux eaux de crue de s'écouler plus efficacement.

6 Surélevez l'équipement électrique

Envisagez de faire appel à un électricien agréé et assuré pour surélever les composants électriques (interrupteurs, prises, disjoncteurs et câblage) d'au moins 30 centimètres (12 pouces) par rapport à la hauteur de submersion de base de votre région. Cela permettra d'éviter d'endommager le système électrique et de réduire les risques d'incendie dus aux courts-circuits dans les systèmes inondés.

7 Surélevez l'équipement de CVC ou mettez-le à l'épreuve des inondations

Envisagez de surélever ou de mettre à l'épreuve des inondations les équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) pour éviter qu'ils ne soient endommagés. Demandez à un entrepreneur agréé et assuré de déplacer les systèmes CVC à un étage supérieur ou de construire un mur à l'épreuve des inondations autour de l'équipement.

8 Utilisez des matériaux résistants aux inondations

Utilisez des matériaux résistants aux inondations dans la mesure du possible, y compris les revêtements de sol, les revêtements muraux et l'isolation des murs. La plupart des matériaux résistants aux inondations peuvent supporter un contact direct avec l'eau pendant au moins 72 heures sans subir de dommages importants.



9

Ayez une alimentation de secours

L'alimentation électrique de secours peut s'avérer essentielle pour réduire le temps de rétablissement. Prévoyez à l'avance une alimentation de secours pour les équipements vitaux nécessaires à la reprise des activités. Pensez également à l'alimentation des équipements mécaniques tels que les systèmes de climatisation, car ils peuvent réduire les niveaux d'humidité, ce qui contribuera à sécher les matériaux et à empêcher la formation de moisissures. Veillez à ce que l'alimentation de secours et l'équipement connexe soient surélevés et/ou protégés des eaux de crue.

Sachez comment débrancher les services publics

Déterminez l'emplacement des vannes de déconnexion et des points de coupure (gaz, eau, électricité).

Colmatez les fissures

Utilisez un produit de calfeutrage à base d'uréthane de haute qualité pour sceller les fissures et les passages de tuyaux de services publics.

Appliquez un revêtement imperméable

Appliquez un revêtement ou une membrane étanche sur les murs extérieurs et/ou du sous-sol, en particulier là où des fuites se sont produites.

10

11

12

13

Vérifiez les tuyaux de descente pluviale

Assurez-vous que les tuyaux de descente pluviale éloignent l'eau du bâtiment afin d'éviter que l'eau de pluie ne s'accumule près du périmètre du bâtiment.

14

Vérifiez la pente

Assurez-vous que la pente du terrain éloigne l'eau du bâtiment

15

Utilisez une pompe de puisard

Envisagez d'acheter une pompe de puisard et de la raccorder à une génératrice ou à une batterie de secours. Envisagez l'installation d'une pompe de puisard de secours, qui commence automatiquement à pomper pendant les pannes de courant, lorsque la pompe principale tombe en panne ou lorsque le débit d'eau dépasse la capacité de la pompe principale. Testez régulièrement le système d'alimentation de secours et assurez-vous que les piles sont toujours bonnes.

16

Installez une protection contre le refoulement des égouts

Envisagez de demander à un plombier agréé et assuré d'installer un clapet anti-refoulement intérieur ou extérieur pour empêcher les eaux usées provenant des canalisations d'égout sanitaire de remonter dans le bâtiment par les tuyaux d'évacuation.

**17**

Ancrez les réservoirs de carburant

Ancrez les réservoirs de carburant, qui peuvent autrement endommager votre bâtiment ou être emportés en aval, endommageant ainsi d'autres propriétés. En cas de rupture, le contenu peut fuir, entraînant des risques d'incendie, d'explosion et de pollution qui peuvent nuire à la santé et à l'environnement.

Inspectez les puits

Demandez à un entrepreneur agréé et assuré d'inspecter votre puits et de suggérer des améliorations pour le protéger de la contamination par les eaux de crue.

18

Déplacez les objets de valeur

N'entreposez pas d'équipements, de documents ou de stocks de valeur dans un vide sanitaire ou un sous-sol où une inondation est possible.

19

Adapté de « Protect your business from flood » de l'Insurance Institute for Business & Home Safety (IBHS), avec nos plus sincères remerciements.

Institut de prévention des sinistres catastrophiques

Mission

Réduire les pertes humaines et matérielles causées par les phénomènes météorologiques violents et les tremblements de terre en identifiant et en soutenant des actions durables qui améliorent la capacité de la société à s'adapter aux catastrophes naturelles, à les anticiper, à les atténuer, à y résister et à s'en remettre.

30-34 Duncan Street
Toronto (Ontario)
M5V 2C3
Téléphone : 416-364-8677
www.iclr.org
www.PIEVC.ca

Université Western
Amit Chakma Building, Bureau 4405
1151 Richmond Street
London (Ontario) Canada
N6A 5B9
Téléphone : 519-661-3234
Télécopieur : 519-661-4273
www.iclr.org